

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 15 FÉVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 15 février, à 18h00, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes de Seules Terre et Mer se sont réunis à la salle polyvalente de Villiers-le-Sec, située rue Paul Champenois à Creully-sur-Seules. La convocation, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le vendredi 9 février 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le vendredi 9 février 2024.

Sont présents les conseillers communautaires suivants :

Dominique ANGOT (à partir de la présentation budgétaire), Marie-France BOUVET-PENARD (à partir de la présentation budgétaire), Pierre de PONCINS (à partir de la présentation budgétaire), Marcel DUBOIS, Jean DUVAL, Sandrine GARÇON (à partir de la présentation budgétaire), Philippe GAUTIER, Christian GUESDON, Stéphane JACQUET, Marie-Claire LAURENCE, Sylvie LE BUGLE, Gwenaëlle LECONTE, Jean-Daniel LECOURT (à partir de la présentation budgétaire), Lysiane LE DUC DREAN (à partir de la présentation budgétaire), Sylvaine LEFEVRE, Guillaume LEMENAGER, Daniel LEMOUSSU, Daniel LESERVOISIER, Gérard MARCIA, André MARIE, Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Thierry OZENNE, Gérard PICCAND (suppléant de Patrick LAVARDE) Hervé RICHARD, Cyrille ROSELLO de MOLINER, Alain SCRIBE, Gilles TABOUREL, Agnès THOMASSET, Richard VILLECHENON.

Ont donné pouvoir :

*Nadine BACA a donné pouvoir à Agnès THOMASSET
Didier COUILLARD a donné pouvoir à Daniel LESERVOISIER
Alain COUZIN a donné pouvoir à Marcel DUBOIS
Vincent DAUCHY a donné pouvoir à Sylvie LE BUGLE
Hubert DELALANDE a donné pouvoir à Cyrille ROSELLO de MOLINER
Véronique GAUMERD a donné pouvoir à Jean-Daniel LECOURT (à partir de la présentation budgétaire)
Gérard LEU a donné pouvoir à Daniel LEMOUSSU
Virginie SARTORIO a donné pouvoir à Richard VILLECHENON
Geneviève SIRISER a donné pouvoir à Thierry OZENNE
Jean-Luc VERET a donné pouvoir à Lysiane LE DUC DREAN (à partir de la présentation budgétaire)*

Nombre de conseillers en exercice : 44

Nombre de conseillers présents : 24 (lors de l'approbation du compte-rendu) - 30 (à partir de la présentation budgétaire)

Nombre de votants : 32 (lors de l'approbation du compte-rendu) - 40 (à partir de la présentation budgétaire)

Le quorum étant atteint, la séance peut se tenir valablement.

Le conseil communautaire a nommé Christian GUESDON, secrétaire de séance.

≈ ≈ ≈ ≈ ≈ ≈ ≈ ≈

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2023

Le compte-rendu du conseil communautaire du 7 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

PRÉSENTATION BUDGÉTAIRE : RÉSULTATS 2023 ET ORIENTATIONS 2024

Les résultats budgétaires prévisionnels 2023 ainsi que les orientations pour l'année 2024 ont été présentés aux conseillers communautaires.

N°DEL2024_001 – CONVENTION COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à L'UNANIMITÉ :

APPROUVE la convention d'expérimentation du Compte Financier Unique à compter de l'exercice 2023.
AUTORISE le Président ou son représentant à signer cette convention ainsi que tous documents nécessaires.

N°DEL2024_002 – DÉSIGNATION DE DEUX NOUVEAUX MEMBRES AU BUREAU

Constatant qu'il n'y a qu'un seul candidat par poste à pourvoir, conformément à l'article L2121-21 alinéa 5 du code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire :

DÉSIGNE Philippe GAUTIER et Lysiane LE DUC DREAN, respectivement 4^e et 5^e membres du bureau.
LES DÉCLARE installés au sein du bureau.
AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

N°DEL2024_003 - CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2027 AVEC LA RÉGION

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à L'UNANIMITÉ :

APPROUVE la convention partenariale d'engagement liée au contrat de territoire 2023-2027 entre la communauté de communes et la Région Normandie.
APPROUVE la Convention Territoriale d'Exercice Concertée (CTEC) entre la communauté de communes, le Département du Calvados et la Région Normandie.
AUTORISE le Président ou son représentant à signer ces deux conventions ainsi que tout autre document concernant le contrat de territoire avec la Région Normandie.

N°DEL2024_004 – RÉNOVATION ET EXTENSION DU CLNA : DEMANDE DE SUBVENTION LEADER

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à L'UNANIMITÉ :

S'ENGAGE à mettre en œuvre la rénovation et l'extension du Centre de Loisirs Nautiques d'Asnelles dans le cadre du programme LEADER bénéficiant de l'aide FEADER.
S'ENGAGE à autofinancer la totalité du reste à charge, dans le cas où l'aide régionale FRADT envisagée ne serait pas attribuée.
AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

N°DEL2024_005 – PROGRAMME DE VOIRIES 2024 : DEMANDE DE SUBVENTION DETR

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à L'UNANIMITÉ :

AUTORISE le Président à solliciter une subvention au titre de la DETR, à hauteur de 40 %, pour le programme de travaux de voiries 2024 éligibles, estimé à 538 471 € HT.
AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

**N°DEL2024_006 – TARIFICATION INCITATIVE :
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

AUTORISE le Président à solliciter une subvention auprès de la Région dans le cadre du dispositif IDEE Action « Réduire la production des déchets et augmenter leur valorisation sous forme de matière », dans le cadre de la mise en œuvre de la tarification incitative.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

**N°DEL2024_007 – CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE
AVEC PONTS-SUR-SEULLES**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

AUTORISE le Président à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la commune de Ponts-sur-Seulles instituant un fonds de concours de 8 423,00 € HT, ainsi que tous documents nécessaires.

**N°DEL2024_008 – MISSION D'ASSISTANCE À MAITRISE D'OUVRAGE AVEC INGÉ-EAU
POUR LE TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

APPROUVE le recours à Ingé-Eau pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du transfert de la compétence assainissement collectif.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

N°DEL2024_009 – ADAPTATION DE LA CHARTE DE GOUVERNANCE DU PLUI

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'UNANIMITÉ :

APPROUVE les adaptations de la charte de gouvernance du PLUi :

- Binôme pour la commune de Vendes : Michel BREHIN / Jean-Marc LEGER
- Commune de Ver-sur-Mer : Lysiane LE DUC DREAN, maire de Ver-sur-Mer

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

N°DEL2024_010 – RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2022

Où l'exposé, le conseil communautaire :

PREND ACTE du Rapport Social Unique 2022.

N°DEL2021_011 – CRÉATION ET MODIFICATION DE POSTES

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'UNANIMITÉ :

CRÉÉ les postes suivants pour la surveillance des plages :

- 4 opérateurs principaux du 05/07/2024 au 26/08/2024 à temps complet (35/35^{ème})
- 4 opérateurs qualifiés du 05/07/2024 au 26/08/2024 à temps complet (35/35^{ème})
- 8 opérateurs du 05/07/2024 au 26/08/2024 à temps complet (35/35^{ème})

CRÉÉ le poste permanent d'adjoint du patrimoine à temps complet à compter du 01/03/2024.

DIT que le tableau des effectifs est ainsi modifié.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

N°DEL2024_012 – DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

DÉSIGNE le Centre de Gestion 14 (CDG14), comme étant le délégué à la protection des données pour la communauté de communes Seules Terre et Mer.

APPROUVE la mise à disposition de moyens auprès du service pour l'exercice de la mission.

AUTORISE le Président à signer la convention avec le CDG14.

PRECISE que conformément aux dispositions de la convention à signer, le coût sera conforme à l'offre de service du CDG14, frais de déplacement inclus.

AUTORISE le Président à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale.

N°DEL2024_013 – MODIFICATION D'UN MEMBRE DANS UNE COMMISSION

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

DIT que Madame Nathalie TAPIN représente la commune de Meuvaines au sein de la commission développement touristique, en remplacement de Madame Noémie LEMARDELÉ.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

**COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT
DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS**

Le Président rend compte des décisions prises dans le cadre de sa délégation donnée par délibération n°DEL2022_052 du conseil communautaire du 29 juillet 2020 et conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.